

Avis adopté

Séance plénière du 14 octobre 2025

La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Désormais première cause de dépenses de l'Assurance maladie, la santé mentale est devenue une préoccupation forte des politiques publiques jusqu'à être érigée en « Grande cause nationale » en 2025.

Si une diversité de réponses a été mise en place ces dernières années pour sensibiliser, déstigmatiser, mieux repérer et prendre en charge les personnes en difficulté psychique, la gravité de la situation exige d'intensifier la mobilisation, d'autant que les études montrent que les jeunes générations sont de plus en plus touchées.

Soulignant les risques de désocialisation, de déscolarisation ou d'échec scolaire, avec des conséquences potentiellement durables en termes d'avenir personnel et professionnel, l'Avis sonne l'alerte sur la dégradation de la santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes et appelle à une stratégie nationale pluriannuelle.

Il défend une approche à la fois systémique et préventive, que nous ne pouvons que soutenir.

Face à la question de l'usage problématique des écrans, l'Avis fait des préconisations pragmatiques, autour de l'éducation et de la régulation plutôt que l'interdiction, car il faut reconnaître le rôle que tient désormais le numérique dans la vie relationnelle des jeunes et dans leur recherche d'informations.

Pour autant, il est impératif de mieux protéger nos enfants des dangers des réseaux sociaux et, à ce titre, la responsabilité des plateformes doit être renforcée et le contrôle des contenus qu'elles diffusent doit devenir plus effectif et dissuasif. En parallèle, l'éducation au numérique des jeunes, comme des adultes, doit devenir un axe prioritaire de l'action publique. Enfin, la mise en place d'un « couvre-feu numérique » pour les mineurs nous semble nécessaire, au regard des effets délétères des écrans sur le sommeil et la concentration et donc sur la réussite scolaire.

L'approche préventive passe aussi par une détection plus efficace des troubles psychiques.

Au-delà des actions prévues en ce domaine par la Feuille de route santé mentale et psychiatrie, l'Avis défend une pluralité de leviers auxquels nous sommes favorables : campagnes de sensibilisation à diffuser dans les structures de vie des enfants et des jeunes, y compris à travers des vecteurs numériques ; meilleure attractivité des métiers d'infirmières, de médecins scolaires et de psychologues de l'Éducation nationale ; déploiement de la formation aux premiers secours en santé mentale pour les adultes qui encadrent des enfants ou des jeunes.

L’Avis rappelle également le rôle fondamental des médecins traitants et la nécessité notamment de les doter d’outils de dépistage des troubles, pour favoriser l’orientation rapide vers un psychiatre.

Enfin, l’Avis souligne l’importance d’une entrée précoce dans le soin. En effet, celle-ci peut se trouver entravée dans certains territoires actuellement mal couverts en psychiatres et plus encore en pédopsychiatres. Là encore, nous partageons les préconisations, y compris celles appelant à une meilleure coordination entre acteurs privés et publics ainsi qu’à une approche véritablement globale de la prise en charge.

Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet avis.